



Le Fonds national suisse (FNS)

- a été créé en 1952, sous forme de fondation de droit privé, pour assurer l'indépendance et la gestion autonome de la recherche;
- est mandaté par la Confédération, conformément à la Loi sur la recherche, pour encourager la recherche scientifique, sans objectif commercial, dans les Universités suisses et hors de celles-ci;
- reçoit actuellement, pour remplir ces tâches, quelque 190 millions de francs par année;
- constitue l'instrument le plus important à la disposition de la Confédération pour encourager la recherche dans l'ensemble du pays.

En 1985, le Fonds national

- a alloué des subsides et des bourses pour un montant total de 167 millions de francs, correspondant à
 - 1300 projets de recherche dans toutes les disciplines scientifiques
 - ce qui a permis de financer au total 2200 postes de collaborateurs et d'octroyer 300 bourses

Les activités du Fonds national englobent d'une part l'*encouragement général* et d'autre part, l'*encouragement spécial* (programmes nationaux de recherche)

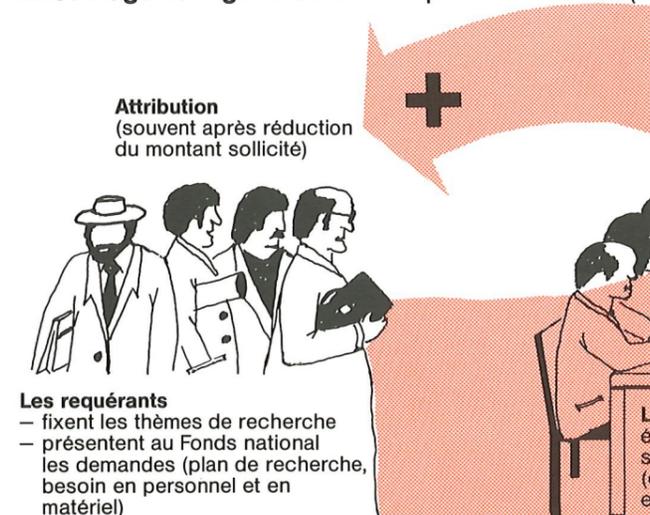
L'encouragement général

Dans cette forme d'encouragement qui réunit environ 85 % de tous les subsides, les scientifiques prennent eux-même l'initiative des recherches et formulent des requêtes. Personne n'est chargé d'un mandat. Ses diverses mesures d'encouragement permettent au Fonds national d'exercer une influence sur l'évolution des disciplines de recherche.

On distingue quatre genres de subsides dans le cadre de l'encouragement général.

Les **subsides de recherche** sont destinés à des chercheurs ou groupes de recherche qualifiés, qui se consacrent pendant un à trois ans à un projet bien défini. 75 % des ressources du Fonds national sont allouées sous cette forme dans tous les domaines scientifiques. Le crédit accordé sert à financer les salaires des collaborateurs, l'achat d'appareils spéciaux de recherche et de matériel courant. Les demandes de subsides doivent être déposées à dates fixes, deux fois par année, soit le 1er mars et le 1er octobre. En 1985, 728 demandes ont été acceptées pour un montant total de 128 millions de francs.

Encouragement général: de la requête au subside (re



L'encouragement spécial

Les **bourses de relève** sont destinées au perfectionnement à l'étranger de chercheurs de moins de 35 ans ayant terminé leurs études; elles se subdivisent en deux catégories: les bourses pour chercheurs débutants sont destinées aux candidats ayant effectué des travaux scientifiques pendant une année; ceux ayant travaillé plus longtemps dans la recherche et terminé eux-mêmes des travaux peuvent poser leur candidature pour une bourse de chercheurs avancés. En 1985, 300 bourses ont été allouées, pour un montant global de 12,5 millions de francs.

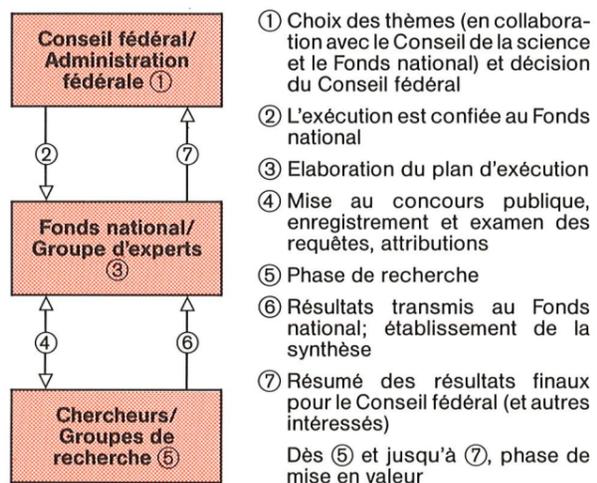
Les **subsides de publication** contribuent à faciliter la publication de travaux scientifiques de valeur. En 1985, les demandes acceptées furent au nombre de 82 pour un montant total de 2 millions de francs.

Les **subsides personnels** (ad personam) sont versés à un nombre restreint de scientifiques qui se consacrent exclusivement à la recherche. Depuis 1982, l'allocation éventuelle de tels subsides ne peut avoir lieu que pour une durée limitée.

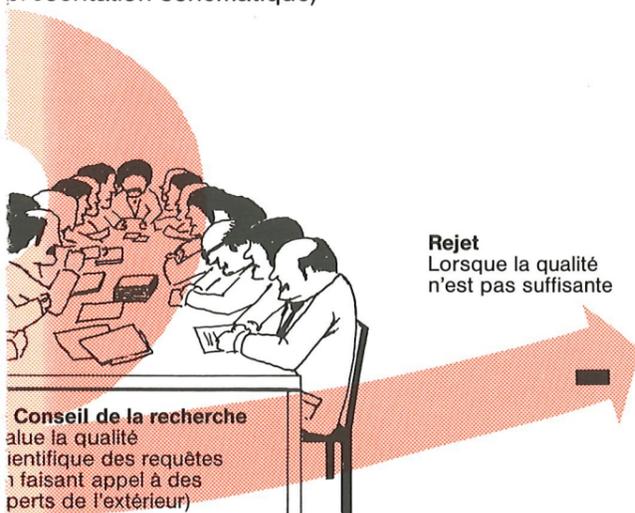
Les programmes nationaux de recherche (PNR)

Créés en 1975, les programmes nationaux de recherche constituent un instrument supplémentaire de l'activité d'encouragement du Fonds national. Ils sont axés sur la pratique et destinés à fournir une contribution active à la solution de problèmes urgents du pays. Le Conseil fédéral fixe les thèmes et charge le Fonds national de leur exécution. Jusqu'à 12 % des subventions allouées au Fonds national par la Confédération peuvent être engagés à cet effet. Dans le cadre des PNR, les chercheurs doivent adapter leurs projets en fonction du plan d'exécution élaboré par le Fonds national. On doit arriver à fournir des résultats transposables dans la pratique dans un délai de quelque cinq ans. En 1985, 96 demandes ont été acceptées pour un montant total de 19,2 millions de francs (répartis sur 20 PNR). Jusqu'ici, le Conseil fédéral a approuvé 4 séries de programmes (au total 24 PNR). Les deux premières séries sont pratiquement terminées à ce jour et, conformément à l'attente, elles ont apporté de nombreux résultats concrets applicables en pratique.

Le déroulement d'un PNR (représentation schématique)



(représentation schématique)



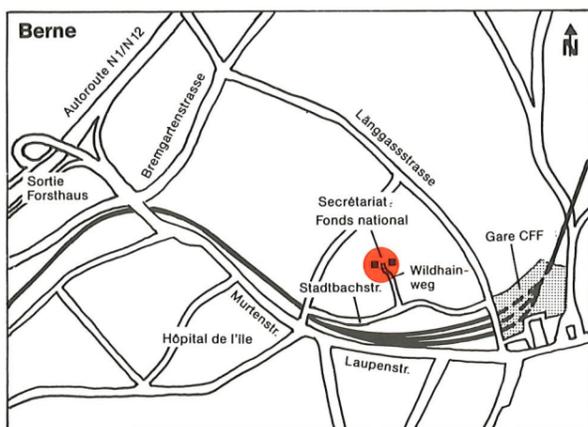
Adresse

Fonds national suisse
de la recherche scientifique
Wildhainweg 20
3001 BERNE

Tél. (031) 24 54 24
Télex 912 423 snf ch

Adresse postale

Fonds national suisse
Case postale 2338
3001 BERNE



L'organisation du

Ses organes...

Le Conseil de fondation

(53 membres représentant les hautes écoles, les académies scientifiques, les autorités fédérales et cantonales ainsi que d'autres institutions)

Le Conseil de la recherche

(60 membres parmi les savants ressortissant à toutes les principales disciplines scientifiques; constitué en 4 Divisions et le Bureau exécutif)

15 Commissions de recherche locales

(des hautes écoles, académies, et de la Suisse italienne et romanche)

Secrétariat

(46 postes; constitué en secrétariat général, 4 secrétariats de Divisions et 4 services centraux)

Relations du Fonds national avec d'autres institutions en Suisse

Le Fonds national ne peut accomplir ses tâches qu'en collaboration étroite et coordonnée avec tous les organes et institutions s'occupant de politique de la science et de la recherche en Suisse. Les hautes écoles, la Conférence de coordination dirigée par le chef de Département fédéral de l'intérieur, le Conseil suisse de la science, la Conférence universitaire suisse et sa Commission de planification, la Commission pour l'encouragement de la recherche scientifique du Département fédéral de l'économie publique, sont ainsi ses partenaires principaux.